



Working party : FO obtient la mise en place de « l'indemnisation repas »

Le 1^{er} octobre 2019 les personnels des working parties pourront bénéficier de « l'indemnisation repas », en remplacement d'un fonctionnement aux frais réels imposé par la direction depuis février sans concertation préalable ni prise en compte des spécificités et contraintes de ce secteur d'activité.

FO ayant interpellé immédiatement la direction sur les problèmes que générait un tel changement de process, nous pouvons être aujourd'hui satisfaits d'avoir été entendus et de l'issue trouvée qui permet de revenir à une situation adaptée à ce type de missions.

FO restera bien sûr attentif à la bonne application de cette nouvelle formule.

Par le résultat obtenu, **FO** démontre, une fois de plus, que sa présence sur le terrain aux côtés des personnels permet d'obtenir des résultats concrets.

Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés sur ce dossier.
FO acteur de terrain, reste à l'écoute des salariés.

